

## Conseil d'administration Séance du 23 avril 2012

### Présents :

M David ALIS représentant M. Guy CATHELINÉAU, *Président de l'Université de Rennes1*  
M Jean Philippe KOVAR représentant M. Bernard BOUCAULT, *Directeur de l'ENA*,  
M. Olivier BONSART, *Directeur Délégué Groupe SIPA-OUEST-FRANCE*,  
M. François DEVEVEY, *Directeur Général de la Fédération Nationale de la Presse française*,  
M. Marcel ROGEMONT représentant Jean Louis TOURENNE, *Président du Conseil Général d'Ille et Vilaine*,  
M. Lionel HONORE, *Professeur des Universités*,  
M. Erik NEVEU, *Professeur des Universités*  
M. Gilles RICHARD, *Professeur des Universités*  
Mme Christine PETR, *Professeur des Universités*  
M. Pablo DIAZ, *Maître de Conférences, Directeur des Etudes*,  
Mme Dominique MALIESKY, *Maître de Conférences, Directrices des Relations Internationales*  
M. Jean-François POLO, *Maître de Conférences*,  
Melle Yasmine BENALIA., *élève de l'IEP*,  
M. Adrien DE PREMORÉL, *élève de l'IEP*,  
M. Yves-Marie RAULT, *élève de l'IEP*,  
M. Pierre ROSMORDUC, *élève de l'IEP*,  
Melle Agathe DUHAMEL, *élève de l'IEP*  
Melle Julie VELAY, *élève de l'IEP*,  
M. Florent URO, *élève de l'IEP*  
M. Hervé JAUME, *représentant des personnels*.

### Représentés :

M. Marcel MORABITO, *Recteur, Professeur des Universités, Président du Conseil*  
M. Jean-Claude CASANOVA, *Président de la Fondation Nationale des Sciences Politiques*  
M. Pierre VICTORIA, *Directeur de la Délégation des enjeux internationaux à VEOLIA EAU*  
Mme M.-Pierre ROUGER représentant Jean-Yves Le DRIAN, *Président du Conseil Régional de Bretagne*  
M. Christian LE BART, *Professeur des Universités*,  
Mme Audrey LEBOIS, *Maître de Conférences*,  
Mme Catherine VAN DER REST, *Professeur agrégée*,  
M. Camilo GODOY, *élève de l'IEP*,  
M. Xavier SAMSON, *élève de l'IEP*,

### ▪ Assistaient à ce Conseil

M Jean Emile GOMBERT, *Président de l'Université Rennes2*,  
Mme Yasmine SAMMOUR, *Présidente de l'Association des Anciens*

Mme Valérie MERCIER, *Secrétaire générale de l'IEP*,  
M. Bruno GATTEPAILLE, *Secrétaire Général Adjoint*  
M André NGUYEN, *Chargé de mission*

M. Devevey excuse l'absence de M. Morabito. Il assure la présidence du CA au titre de doyen des personnalités extérieures. Il ouvre la séance à 17h07 et donne lecture des différentes procurations :

REPRESENTES	REPRESENTANTS
M. Marcel Morabito	M. Devevey
M. Jean-Claude Casanova	M. Devevey
M. Christian Le Bart	M. Jean-François Polo
Mme Audrey Lebois	M. Hervé Jaume
M. Bernard Boucault	M. Jean-Philippe Kovar
M. Pierre Victoria	M. Pablo Diaz
Mme M.P Rouger	M. Pablo Diaz
M. Xavier Samson	M. Pierre Rosmorduc
Mme Catherine Van Rest-Subtil	Mme Dominique Maliesky

## I – APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 19 MARS 2012

M. Devevey met aux voix le procès verbal de la séance du 19 mars 2012.

M. Polo demande à modifier la phrase inscrite en page 5, au lieu de « M. Polo souligne... », il convient de lire : « M. Polo précise qu'avec des collègues de Rennes 2, un financement de 2 millions sur les industries créatives... ».

Toujours en page 5, à l'avant dernier paragraphe, à la place de « M. Polo se dit choqué... », il souhaite modifier la phrase comme suit : « M. Polo s'interroge sur le projet porté par Rennes 1 ».

Mlle Duhamel souhaite en page 5 apporter les modifications suivantes : « Mme Duhamel, concernant les indicateurs faisant état de la sincérité des prévisions budgétaires, s'étonne du chiffre de 16% à propos des dépenses d'investissement, alors que la cible visée en 2012 est élevée (80%).

Elle demande aussi en page 6 la modification suivante : « Mme Duhamel demande si la question de la reconnaissance du bachelor en tant que grade-licence a été évoquée auprès du Ministère ».

*Compte tenu de ces modifications, le procès-verbal est adopté à l'unanimité*

## II - INFORMATIONS DE LA DIRECTION

M. Le Floch donne la parole à Mme Dominique Maliesky afin qu'elle fasse point sur les dernières évolutions concernant les relations internationales.

Mme Maliesky indique qu'elle s'est rendue à l'Université de Boston avec pour objectif de consolider les liens entre les deux établissements et d'obtenir la signature d'une convention en vue d'accueillir des étudiants américains en sciences sociales et du département de français. En échange, cinq étudiants de l'IEP pourront étudier à Boston.

Elle a également visité l'Université de Rhode Island à Kingston avec laquelle une convention sera signée : deux étudiants de l'IEP pourront y séjourner dès septembre 2012 ; deux étudiants

américains seront reçus à Rennes. Elle ajoute que le partenariat sera relancé dans le domaine de la recherche et des échanges de professeurs pour deux semestres.

Mme Petr souhaite savoir quand débiteront les échanges d'enseignants.

Mme Maliesky indique qu'ils devraient intervenir lors de la rentrée 2013.

### III - FINANCES

#### 1 – VOTE DU COMPTE FINANCIER 2011

Mme Lenoir, agent comptable de l'Université Rennes 1, présente les documents transmis aux administrateurs. Elle rappelle les principes comptables mis en œuvre ainsi que la nomenclature et la cohérence des inscriptions comptables. Elle indique que, cette année, les chiffres s'avèrent positifs. Le fonds de roulement s'élève à 774 802 € à la fin de l'année. Soit une variation positive de 104 000 €. Les recettes sont supérieures aux prévisions : elles atteignent un taux de 106%. Le taux d'exécution des dépenses de fonctionnement s'élève à 95%. Elle précise que 58.8% des ressources de l'IEP proviennent de l'Etat (un million d'euros). Les recettes issues de la taxe d'apprentissage, qui s'élèvent à près de cent mille euros, sont en hausse. Les charges de personnel représentent 59% des dépenses. En définitive, l'IEP dégage une capacité d'autofinancement égale à 184 000 €

M. Richard souhaite des précisions sur l'augmentation des droits étudiants en 2011.

Mme Lenoir indique qu'ils se sont élevés cette année à 189 000 €

M. Richard s'interroge sur ce que recouvre la ligne « dette ». Correspond-elle à un remboursement de dette financière ?

Mme Lenoir lui répond que cette ligne correspond à un paiement de cautions et qu'en aucun cas, elle ne représente une dette bancaire.

M. Richard se plaint de l'utilisation d'un vocabulaire technique incompréhensible.

Mme Sammour constate que le montant total des dépenses se traduit par des chiffres différents : 2 488 562 € sur la page de présentation puis 2 529 162 € sur une autre page. Elle se demande si cette discordance est justifiée.

Mme Lenoir explique que ce décalage est justifié par le fait que le premier chiffre désigne les seules dépenses de fonctionnement. Le second chiffre ajoute au premier les dépenses d'investissement.

M. Uro observe que la capacité d'autofinancement de l'établissement s'élève à 184 000 €. Il relève que ce montant ne justifiait pas le discours alarmant sur l'état des finances ainsi que l'urgence de la réforme sur les droits d'inscription.

M. Richard partage cette dernière remarque.

M. Uro souhaite connaître ce que recouvre le compte 651 intitulé « redevance pour concessions ».

Mme Lenoir déclare que ce compte regroupe l'achat de licences et de logiciels. Elle rappelle que le budget est un acte prévisionnel et que son vote s'effectue par section (fonctionnement, personnel et investissement).

M. Le Floch fait suite au courrier de SPRI. Il souligne qu'au niveau des masses, le budget présente une grande cohérence. Pour autant, il précise qu'au niveau des lignes, des erreurs d'imputation ont été enregistrées (lignes 643-1 et 643-4). Ces contretemps soulignent la nécessité de moyens humains complémentaires afin d'assurer un contrôle de gestion efficace.

Mlle Duhamel insiste sur la question de la clarté et de la compréhension des documents. Elle estime nécessaire d'annexer une notice explicative au compte financier. Ce document permettrait d'expliquer notamment les écarts de chiffres parfois constatés entre les dépenses ou les recettes prévues au budget et celles qui ont été réalisées.

M. Le Floch déclare que cette remarque sera retenue dans le cadre de la commission budgétaire; ladite commission sera insérée dans le nouveau règlement intérieur dont la discussion et le vote interviendront lors du prochain CA.

M. Devevey invite les membres du CA à voter respectivement la somme globale des recettes et dépenses en montant définitif ainsi que le résultat de l'exercice 2011 s'élevant à 39 390,63 €

En raison du caractère incompréhensible et illisible des documents, M. Bonsart indique qu'il n'est pas en mesure de se faire une idée de l'état des comptes. Dès lors, comme l'an dernier, il ne prendra pas part au vote. Il annonce qu'il émettra un vote défavorable l'an prochain si aucun effort n'est réalisé pour améliorer la lisibilité des documents.

*- La somme globale des recettes et dépenses en montant définitif est votée à l'unanimité moins une abstention.*

*- Le résultat de l'exercice 2011 s'élevant à 39 390,63 € est adopté à l'unanimité moins une abstention.*

## 2 – DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE (DBM) N°1

M. Le Floch souligne que le financement de la DBM n°1 d'un montant de 158 000 € est assuré par des suppléments de subventions obtenus dans le cadre du nouveau quinquennal, le surplus est prélevé sur les ressources propres de l'IEP. Il explicite les affectations de la DBM.

Dans les dépenses de fonctionnement, il est enregistré une demande d'ouverture de crédit pour la location du matériel vidéo nécessaire à la réalisation de l'interview du couple Badinter diffusée lors de la cérémonie de remise des diplômes.

En ce qui concerne l'organisation des services, M. Le Floch précise qu'un audit sera bientôt engagé sur l'organisation des services. Cette opération permettra de procéder à des embauches

en fonction des besoins des différents services. Sur les dépenses de personnel, il rappelle que la DBM intègre déjà le recrutement du coordinateur du projet à Caen. Au demeurant, il tient à souligner que, si le coordinateur n'avait pas été embauché, l'IEP aurait, néanmoins, pris en charge le versement de ses allocations chômage pour un montant égal à 11 000 €. Il rappelle également que la rémunération de la secrétaire de direction est désormais assurée par l'IEP; en échange, la FNSP verse une subvention. A l'occasion du départ prochain à la retraite de Mme Sabin, responsable de la bibliothèque et de son remplacement, il s'inquiète des incertitudes qui règnent sur le maintien de la prise en charge de la rémunération de ce poste par la FNSP

Un soutien de 2 000 € est apporté au master JRE : création d'un site web concernant les jeunes et les élections présidentielles.

La DBM comprend aussi des modifications liées à l'embauche de stagiaires pour les services de la communication et des relations internationales et au financement de travaux de câblage au troisième étage.

M. Neveu souhaite savoir si le coût de l'audit correspond au prix du marché. Il estime qu'une concertation préalable avec le personnel administratif et enseignant était souhaitable: elle aurait permis de mieux identifier les besoins et d'évaluer les personnes récemment embauchées. Sur le montant de la subvention accordée par la FNSP pour la rémunération de la secrétaire de direction, il observe que ladite rémunération ne constitue pas un décaissement pour l'IEP. Pour autant, il souhaite que le CA prenne clairement position pour exiger le maintien et même la redistribution des postes financés par la FNSP. Il exprime sa méfiance vis-à-vis de cette institution qui affecte 97% de ses emplois à Sciences Po Paris, qui se dit nationale mais qui ne l'est pas en réalité.

M. Honoré salue l'initiative sur l'audit. Il rappelle qu'il avait déjà proposé cette opération en cas d'augmentation des frais lors du CA du 8 décembre 2011. En revanche, la somme de 20 000 € pour ce type d'audit lui paraît élevée.

Mme Mercier répond qu'une estimation haute a été retenue pour éviter une nouvelle DBM.

En matière de rémunération des stagiaires, M. Honoré réclame un effort pour dépasser le minimum légal.

Mme Lenoir indique que cette décision aurait pour effet d'inclure les indemnités des stagiaires dans la masse salariale et qu'il faudrait dès lors payer des cotisations sociales sur la totalité de la rémunération.

M. Richard partage l'idée d'une augmentation de la rémunération des stagiaires ; il estime qu'il n'est pas dramatique de payer des cotisations sociales. S'agissant du bien-fondé de l'audit, il ne partage pas le point de vue de M. Honoré. En effet, il n'est pas convaincu de son utilité. Il estime que les services peuvent se réunir, discuter et tirer toutes les conclusions utiles. Il estime que les experts ne sont pas les personnes les mieux placés pour conseiller des agents qui connaissent leur métier. Enfin, il souhaite savoir pourquoi le diagnostic amiante a été réalisé sur une partie et non pas sur l'ensemble du bâtiment.

Mme Mercier indique que le diagnostic mentionné relève d'une obligation légale, préalable à l'exécution des travaux. Le diagnostic a porté sur l'amiante et sur la présence éventuelle de

plomb dans les peintures; il n'a révélé la présence d'aucune de ces deux substances en surface.

M. Jaume fait part de son expérience en matière d'audit. L'évaluation du prix d'un audit sur la base de jours de présence n'est pas la bonne procédure. Il constate également l'incompréhension qui existe entre les auditeurs et les agents publics. Une présentation au personnel administratif et enseignant de la démarche qualité, préalablement à l'audit, lui paraît utile et nécessaire. Or, il note que le calendrier prévu pour la réalisation de cet audit est très contraint.

M. Devevey tire de son expérience un point de vue différent. La position extérieure de l'auditeur apporte souvent des éléments de solution à l'établissement qui fait l'objet d'un audit.

M. Le Floch indique que plusieurs pistes étaient envisagées lors de différentes réunions de chefs de service et dans le cadre de l'évaluation conduite par l'AERES. Un regard extérieur permettra d'apporter des éléments objectifs susceptibles d'éclairer les décisions ultérieures en matière de réorganisation de services et de recrutement. Il confirme que le calendrier serré se justifie notamment par l'objectif de procéder rapidement à de nouvelles embauches.

M. Richard réagit aux propos de M. Devevey. Il confirme qu'il existe une difficulté de communication et de compréhension entre les experts et les personnes auditées. Le recours aux experts participe d'un effet de mode et montre l'absence de confiance dans la concertation avec le personnel. En dehors des questions techniques, les personnels sont les mieux placés pour réfléchir à leur management.

M. Honoré souligne que certains universitaires pratiquent déjà l'audit organisationnel. Le recours à ces personnes pourrait être une option qui concilierait la spécificité de l'IEP et l'utilité du regard extérieur. Par ailleurs, il souhaite connaître la situation actuelle de l'appel d'offre.

Mme Mercier répond que deux candidatures sont déjà parvenues à l'IEP.

M. Uro demande des précisions sur le contenu des cahier des charges de cet audit : est-il centré seulement sur la réorganisation des services ? Prévoit-il une meilleure affectation des moyens dans les services ?

Mme Mercier confirme ces deux points.

M. Bonsart déclare qu'un audit ne pourra jamais remplacer la vision des managers en place. Au surplus, les auditeurs ne sont pas les payeurs, ils n'assument pas la responsabilité des choix qu'ils ont parfois inspirés. Pour autant, si le cahier des charges est conçu et énoncé clairement et si des rencontres préalables sont organisées avec les auditeurs, la qualité et la pertinence d'un audit peuvent être renforcées.

Mme Petr propose que les représentants des services participent au choix des auditeurs afin de dissiper les sentiments de défiance et d'inquiétude des personnels.

*La DBM n°1 est adoptée à l'unanimité moins deux abstentions.*

#### IV - REGLEMENTATION

##### 1 – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CROUS SUR L'HEBERGEMENT DES ETUDIANTS ETRANGERS

M. Le Floch explique qu'il s'agit d'une convention de réservation de chambres universitaires pour les étudiants en CEP.

Mme Maliesky indique que les conditions se sont durcies : en cas d'annulation tardive d'une réservation, l'IEP devra acquitter le paiement du premier mois de loyer (article 3 de la convention). Elle ajoute qu'il n'existe plus aucune marge de négociations avec le CROUS.

Mlle Velay souhaite connaître les modalités de sélection dans l'hypothèse où plus de cinquante étudiants souhaiteraient faire la demande d'une chambre en cité universitaire.

Mme Maliesky répond qu'il y a généralement plus de demandes que de places disponibles. Jusqu'à à présent, des solutions ont été trouvées.

M. Rosmorduc observe cependant que des étudiants de l'association Zéphyr ont dû accueillir des étudiants étrangers dans l'attente d'une solution de logement.

*La convention de partenariat avec le CROUS sur l'hébergement des étrangers est adoptée à l'unanimité.*

##### 2 – CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES POUR L'ACCES DES PERSONNELS DE L'IEP AU SERVICE DE MEDECINE PREVENTIVE DE L'UNIVERSITE DE RENNES 2

M. Le Floch indique que l'IEP avait auparavant recours à un médecin libéral pour le suivi des personnels. Aujourd'hui, un rapprochement sera organisé avec Rennes 2 pour apporter un suivi minimal et une surveillance médicale.

*La convention de prestation de service pour l'accès au personnels de l'IEP au service de la médecine préventive de l'Université de Rennes 2 est adoptée à l'unanimité.*

#### V QUESTION DIVERSES

M. de Prémoriel fait état d'une rumeur sur le recrutement du double cursus franco-allemand. Il souhaiterait savoir si un concours parallèle au concours commun serait organisé pour entrer dans cette filière.

M. Le Floch confirme la rencontre récente avec une représentante d'Eischtatt. Cette dernière souhaiterait qu'une voie d'entrée spécifique soit créée afin que la filière bénéficie d'un

meilleur affichage. Les discussions se poursuivront pour savoir si l'IEP sera en mesure de s'engager dans cette voie à la rentrée universitaire 2013.

M. Rosmorduc souhaite connaître les dates des réunions prévues pour la mise en place de certaines commissions comme celles chargées de l'élaboration de la charte d'évaluation des enseignements ou de l'informatique.

M. Diaz indique qu'une réunion sur l'évaluation des enseignements aura lieu le jeudi 26 avril entre les enseignants. Le principe d'une charte globale devra ensuite être adopté en CA le 31 mai ou le 18 juin.

M. Devevey rappelle les dates des prochains CA : le jeudi 31 mai et le lundi 18 juin.

Il clôt la séance à 18h23.